Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1912)
Heft: 121

Artikel: Préavis du Comité central
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-626280

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1° Modification de l'article 18 de nos statuts centraux concernant le Comité central:

En remplacement de la rédaction de l'article, nous vous proposons donc la rédaction suivante:

a) Le Comité central.

„Art. 18. Le Comité central se compose de sept membres „domiciliés en Suisse et pris dans différentes sections.

„Il comprend un président, un vice-président, un caissier „et quatre membres adjoints.

„Il est nommé pour un an par l'Assemblée générale. Il „est rééligible. Les candidats au Comité central seront „présentés par les sections.“

„Le Comité central présente annuellement à l'Assemblée „générale un rapport de gestion, il soumet à cette assemblée „les comptes de l'exercice écoulé ainsi qu'un projet de „budget. D'une manière générale il gère les affaires de la „société.

2° Compléter l'article 34 de nos statuts par une adjonction qui lui donnera la rédaction ci-dessous:

„Art. 34. Les membres de la Société se groupent en „sections selon le canton qu'ils habitent. **Ils doivent faire „partie de la section de la ville où ils demeurent, ou de la „section la plus proche de leur résidence.**

Car il est permis de trouver absolument anormal ce qui se passe par exemple pour la section de Genève, où figurent des membres résidant depuis des années à Morges, Lausanne, Vevey et même Paris, et qui appartiennent ainsi à la section de Genève, au lieu d'appartenir aux sections de Paris ou de Lausanne, ce qui serait logique, puisqu'ils peuvent plus facilement et plus souvent assister aux séances des sections de ces villes où ils résident, et par ce fait se rendre ainsi plus utiles, au développement de l'activité de chacune des sections de notre Société.

1° Que la censure exercée sur „L'Art Suisse“ par un membre du Comité central soit supprimé, et que notre journal devienne une tribune libre, comme ce qui se passe pour d'autres journaux professionnels. Etant donné qu'il est bien entendu que les articles doivent être signés en toutes lettres, et que leurs auteurs en sont responsables.

Car il est absolument fâcheux de constater que, alors que d'autres corporations ont toute latitude d'exprimer librement leurs opinions dans leurs divers périodiques spéciaux, nous autres artistes nous ne pouvons pas le faire, grâce à cette censure exercée sur notre journal, journal pourtant payé par nous, créé pour cela, et que par ce fait nous devons avoir recours parfois à d'autres feuilles, pour exposer nos divers points de vue.

2° Que les noms des artistes qui obtiennent chaque année des bourses fédérales, soient publiées dans „L'Art Suisse“ et dans les autres journaux, ainsi que cela se pratiquait auparavant.

On ne sait pour quelles raisons cette publicité n'a plus lieu, car elle permet un certain contrôle, sur la façon dont ces bourses sont distribuées. Et nous considérons en outre que l'attribution d'une bourse fédérale à un artiste ne peut que l'honorer, et que rien par conséquent ne motive le silence observé sur les bénéficiaires, depuis quelques années.

3° Enfin, que les assemblées générales soient convoquées désormais à 8 h. $^1/_2$ du matin, afin d'avoir le temps de discuter les questions portées à l'ordre du jour. Au cas où la discussion ne serait pas terminée à midi, nous proposons qu'elle soit reprise l'après-midi. Car il est fâcheux que les questions à l'ordre du jour ne soient pas discutées à fond, ou soient retardées d'un an pour manque de temps.

Or nous estimons que nos assemblées n'ayant lieu qu'une fois par an, et que le mois de juin offrant les jours les plus longs, on peut parfaitement faire l'effort dans l'intérêt de l'étude des questions à débattre, de commencer nos assemblées à 8 h. $^1/_2$, au lieu de le faire comme d'habitude, trop tardivement.

Angst, Carl-A., sculpteur
Bastard, Aug., peintre
Baud, Edouard-L., peintre
Baudin, Henry, arch. B. S. A.
Bouvier, Frs., sculpteur
Brosset, E., peintre
Chabloz, A., architecte
Coutau, H., peintre
Dunki, Ls., peintre
Estoppey, D., peintre
Kohler, Georges, peintre
de Lapalud, F., peintre
Maunoir, Gustave, peintre
Morerod-Triphon, A., peintre
Pahnke, Serge, peintre
Plojoux, H., sculpteur
Rehfous, Alfred, peintre
Rheiner, Louis, peintre
Rheiner, Ed., peintre
de Saussure, Horace, peintre
Simonet, J.-P., peintre
Syz, Gustave-C., sculpteur
Trachsel, A., peintre
Van Muyden, H., peintre

Préavis du Comité central.

En soumettant à la discussion des sections la demande de révision des statuts présentée par un groupe de 24 membres (de la section de Genève à l'exception d'un seul), le Comité central ne peut s'empêcher d'émettre en même temps un préavis.

Le Comité central en effet regrette vivement que les auteurs de cette demande n'aient pas attendu pour la formuler que le régime actuel, à la création duquel la Société a travaillé durant trois années, ait pu faire ses preuves et que les membres de ce comité aient pu remplir le mandat qui leur a été confié en Assemblée générale pour une durée de trois ans. Il n'y a pas deux ans qu'ils sont en fonction et il n'y a pas une année que nos statuts ont été définitivement adoptés à Aarau.

Avouez, messieurs, que le moment est mal choisi pour paralyser le travail d'un comité dont la tâche est grande et difficile en un temps où notre Société est en but à de multiples attaques et où nous devrions réserver nos forces sans avoir à lutter à l'intérieur contre des éléments de désunion et de désorganisation.

Il n'y a aucun motif sérieux à la base de cette demande de révision. La liberté de parole a toujours existé et le reproche qui est ici fait au Comité central ne touche que ceux qui ont cherché a abuser de ce droit au détriment même du travail de notre assemblée et d'une façon qu'aucune autre société n'aurait pu admettre.

Nous ne pensons pas que la modification de l'art. 34 trouve l'écho que les pétitionnaires croient être en droit d'en attendre. Il y a trop d'exemples de cas se justifiant parfaitement; le plus piquant est celui-là même d'un des signataires qui habite Genève et fait partie de la section de Lausanne! Tout en le remerciant de nous éviter la peine de chercher plus loin, nous nous permettons de ne pas comprendre très bien sa logique!

Nous ne parlerons pas de la censure exercée sur le journal par le Comité central, car c'est bien le dernier reproche qui puisse lui être adressé; il suffit de regarder en arrière sur certaines lettres parues dans „L'Art Suisse“ pour juger de son impartialité. S'il s'agit du manifeste dont M. Trachsel a demandé l'insertion l'année dernière, et qu'il a eu le loisir de nous lire à l'assemblée générale, nous lui répéterons qu'il aurait rempli deux numéros de notre journal et que la dépense aurait été hors de proportion. Aucun organe officiel de société n'accepte d'imprimer un volume sous prétexte de tribune libre.

Le n° 2 des désidérata n'a rien à voir ici et ne touche en rien le Comité central. Les noms des boursiers fédéraux (qui ne sont même pas encore ratifiés par le Conseil fédéral) ne sont pas communiqués à la presse et nous n'avons de ce

côté pas plus de droits que d'autres journaux à les publier. Seul le département fédéral de l'Intérieur est en cause ici.

En ce qui concerne le troisième point qui consiste à avancer l'heure de la séance générale afin de gagner du temps pour les discussions, nous nous heurtons à des considérations d'ordre matériel. Beaucoup d'entre nous ne peuvent venir à la séance que le jour même et de ce fait il faut leur laisser le temps d'arriver par les premiers trains du matin. Cependant il sera tenu compte dans la mesure du possible de ce vœu, qui est aussi celui de la section de Paris. Mais nous ne pouvons assez recommander qu'il soit tenu compte plus sérieusement de la séance des délégués et de ses décisions qui sont nécessairement mieux étudiées et préparées que celles de l'Assemblée générale. Pourquoi, dans les sections nombreuses, les minorités n'y seraient-elles pas représentées ? Au reste, avec un peu de discipline dans les discussions nous aurions tout le temps nécessaire pour traiter l'ordre du jour.

Encore une fois, tout en soumettant cette lettre à votre appréciation, nous ne pouvons cacher l'étonnement que nous cause une telle démarche! Nous pensons qu'en ce moment même si les changements proposés se justifiaient dans une certaine mesure, ce qui n'est nullement prouvé, toute révision de statuts, quelle qu'elle soit, ne pourrait avoir que des conséquences fâcheuses pour notre Société en y amenant de nouvelles perturbations et en enlevant au Comité central cet esprit de suite et de continuité dans la direction que les statuts actuels avaient justement pour mission de lui conférer.

Aux sections de se prononcer si elles veulent tenter les risques d'une nouvelle révision des statuts actuels qui sont le fruit de longues et mûres discussions, à elles de nous dire si elles veulent passer leur temps éternellement à faire des articles de lois pour les défaire à mesure!

Nous attendons leurs décisions. **Le Comité central.**

Communication de la Section de Zurich.

La section de Zurich a réuni le 16 mars en une „séance commune" dans la „Kollerstube" du Kunsthaus ses membres actifs et passifs. Le président, Monsieur Righini, rappela dans son discours de bienvenue les événements qui marquèrent l'an passé et particulièrement les honneurs et les succès remportés par l'art suisse à l'étranger ainsi que les attaques essuyées dans la patrie! Il exprime le désir de voir cette soirée consacrée aux bons rapports entre actifs et passifs, et cette façon de voir ne trouva de contradicteur qu'en la personne d'un sculpteur bien connu qui, avec beaucoup d'esprit, ne voulut d'aucune façon entendre parler de „passifs"! Monsieur le professeur Roelli et Monsieur le Colonel Ulrich exprimèrent leurs remerciements au nom des invités, le dernier plus spécialement au nom du maître de la maison: la Société des Beaux-Arts de Zurich.

Une agréable surprise était réservée aux membres passifs, pour lesquels fut organisée une loterie gratuite d'œuvres données par les membres actifs de la section. Quoi qu'un membre passifs de la section de Zurich puisse et doive supporter, il trouvera tout de même dans ce fait une consolation. A l'avenir on pourra même se faire recevoir membre passif de la section de Zurich par esprit de lucre!

Cette charmante soirée égayée par toute sorte de discours, de musique et de chants se termina aux approches de l'aube. Sch.

Réplique de la Commission fédérale des Beaux-Arts à la brochure de M. Winkler.

La réponse que la Commission fédérale avait décidé de publier pour réfuter les accusations de M. **Winkler,** ancien juge fédéral, a paru et nous avons tout lieu de penser, après l'avoir lue, que l'auteur de ce réquisitoire et grand défenseur de la Sécession doit être quelque peu ennuyé d'avoir trop parlé de choses qu'il ne connaissait pas: Rarement pareille incompétence n'avait été si largement étalée! Nous engageons vivement tous ceux qui auraient pu se laisser aller au doute après lecture de la brochure Winkler qui fut si libéralement distribuée, de lire cette réplique parue en français et en allemand. Th. D.

Exposition de souvenirs de voyage en Suisse.

Berne, 8 mars 1912. Un Comité composé de représentants de sociétés locales, de commerçants du „Verkehrsverein" et ayant à sa tête le „Heimatschutz" à pris l'initiative d'une **Exposition de Souvenirs de voyage suisses** qui devra avoir lieu en août à Berne. Les travaux préliminaires sont commencés.

On nous communique de Genève l'article suivant paru dans **Chanteclair** du 15 février:

Exposition Schmidt.

Parmi les peintres de la jeune école qui, par ses conceptions, se rattache à Hodler, M. Schmidt est un de ceux dont les œuvres ne sauraient laisser indifférents tous ceux qui, chez nous, suivent attentivement le mouvement artistique.

Aussi devons-nous être reconnaissants à ce peintre de l'idée heureuse qu'il a eue en groupant vingt-deux toiles, des paysages, dans sa petite exposition particulière de l'Athénée.

M. Schmidt, dont l'effort est fécond, met en effet au service de conceptions qui, peut-être, étonnent les profanes, une sincérite qui n'est pas douteuse et une très grande conscience. Amoureux passionné de son art, il lui demande avant tout les joies intérieures. Sans souci des traditions surannées, rejetant toutes les théories d'où qu'elles viennent, Schmidt peint en toute indépendance d'esprit et uniquement pour sa satisfaction personnelle.

Avouons qu'en cette époque de concessions, la chose mérite d'être signalée. Profondément ému en face de la nature, Schmidt, dans ses recherches, tend à exprimer non pas seulement ce qu'il voit, mais ce qu'il sent; en d'autres termes ses efforts visent à traduire l'émotion reçue.

C'est ce qui explique pourquoi, dans une même toile, l'intérêt se trouve divisé et, qu'à côté d'une „chose" serrée, on constate des parties quelque peu négligées ou lâchées.

„L'intimité", les „Jeunes pommiers", „le Beau toit", „le Saule" sont à ce sujet de frappants exemples.

La recherche du caractère doublée de la recherche de l'élément durable et permanent sont ses constantes préoccupations. Vivre en se pénétrant intimément de l'élément à exprimer devient pour lui une impérieuse nécessité pour bien exprimer l'émotion et se plier à cette interprétation.

Dans ses toiles on ne rencontre que très rarement des effets d'ombre et de lumière. La plupart des œuvres peintes au soleil ne sont pas ensoleillées. Jamais dans ses tableaux le jeu des ombres et des lumières, selon l'expression même du peintre, ne vient „disloquer et diviser l'œuvre au détriment de la chose pleine et entière".

Autant dire que Schmidt est opposé aux recherches des impressionnistes qui, eux, peignent surtout le moment. Et autant dire aussi que de métier, à proprement parler, Schmidt n'en a pas, ou plus exactement, il n'en a pas de préféré. Peu importent les moyens pourvu que le but soit atteint.

Le métier acquis, s'appliquant à toute chose lui semble nuisible, frisant la routine et par cela même inexpressif. A chaque émotion, à chaque milieu, à chaque œuvre nouvelle, Schmidt se crée un métier nouveau.

D'un œil attentif, sensible avant tout aux qualités, Schmidt sera sec, nerveux, affirmatif en face de la montagne, témoins: les „Cailloux" et „Montagne et nuage"; doux et caressant avec la plaine et l'eau, qu'il traduit avec beaucoup de bonheur.

Ses études de lac sont, en effet, parmi ses meilleures toiles.

„Sapins", „Fleurs et sapins", „Nuage sur le lac", „Plateau et nuage", „Figures et lac", accusent une recherche nettement décorative, élément indispensable à la stabilité d'une œuvre.

„Le Torrent" (aquarelle) nous montre le mieux l'ensemble des recherches, la formule et les caractères distinctifs de ce peintre, qui est un chercheur d'une indéniable personnalité. F. P.